

devenue en 123 ans la septième puissance industrielle du monde occidental.

Je pense qu'ils avaient vu juste. Nous avons eu au moins 23 amendements à la Constitution canadienne. Je pourrai revenir sur cette question-là, mais là n'est pas mon propos ce soir. Ce fédéralisme canadien a bien évolué dans le temps. Macdonald l'avait imaginé centralisé. Sir Wilfrid Laurier voulait un fédéralisme un peu moins centralisé. M. Mackenzie King, les premiers temps, voulait un fédéralisme assez décentralisé et, à partir des années '35, il a centralisé le fédéralisme canadien. Enfin, d'autres premiers ministres ont suivi. C'est dire que le fédéralisme canadien a connu plusieurs phases tournées tantôt vers la centralisation et tantôt vers la décentralisation. Il a fait l'objet de plusieurs centaines de décisions des tribunaux sur le partage des compétences législatives. Il a été discuté dans un très grand nombre de conférences constitutionnelles depuis 1907. La première conférence de 1907 portant sur les paiements fédéraux aux provinces.

Donc, le fédéralisme canadien a beaucoup évolué. Nous avons connu des crises constitutionnelles. Ce n'est pas la première. Nous les avons à ce jour toutes résolues. Mais nous venons d'assister à la mort d'un amendement constitutionnel bien raisonnable qui, à mon avis, aura des conséquences très importantes. Jamais dans l'histoire du Canada, un amendement aura fait l'objet de tant de débats. Quand j'entends certaines personnes qui disent: ce n'était pas un processus démocratique, le peuple n'a pas été impliqué dans le débat, on en a parlé, enfin, derrière les portes closes.

**Le sénateur Olson:** In the middle of the night.

**Le sénateur Beaudoin:** Je vous mets au défi, sénateur Olson, de trouver un seul amendement dans l'histoire du Canada qui ait été discuté pendant trois ans, qui ait été signé par tous les premiers ministres à trois reprises. Il n'y en a pas. Cela n'existe pas. C'est un amendement qui a fait l'objet de beaucoup de débats. Il a été rejeté. On peut être pour, on peut être contre un amendement constitutionnel. Mais, pour celui-là, je suis tenté d'employer l'expression du grand ministre français Maurice de Talleyrand de Périgord qui disait d'un certain événement en écrivant sur l'Empire français, «c'est plus qu'une erreur, c'est une faute».

Aujourd'hui, je pense que nous avons dans l'histoire du Canada une faute qui a été commise. L'Accord du lac Meech constituait une forme acceptable de fédéralisme à une époque précise de notre histoire. Il s'inscrivait dans le cadre approprié de nos besoins actuels. Il répondait aux nécessités de l'heure. Mais, il arrive en histoire que certains hommes ou certaines femmes ou certains acteurs politiques, ne saisissent pas l'importance profonde des événements. A mon humble avis, je ne suis pas infallible, mais à mon humble avis, c'est ce qui vient de se produire. L'histoire identifiera les principaux auteurs de cet échec. Ce n'est pas mon propos aujourd'hui.

Un grand écrivain, Stefan Zweig, a traité dans un de ses ouvrages des «heures étoilées de l'humanité». Il n'y a aucun doute que nous n'avons pas vécu une heure étoilée. Nous avons vécu une heure sombre. Il n'y a pas de doute, à mon avis, qu'on a manqué un rendez-vous avec le destin. Nous revenons aujourd'hui quelques années en arrière. Mais pendant ce temps-là, le Québec a évolué ainsi que l'indiquent clairement les événements des derniers jours.

[Le sénateur Beaudoin.]

Je n'accepte pas personnellement la distinction suivante: Oh! les cinq conditions du Québec sont acceptables mais l'Accord, lui, ne l'est pas. Cette façon de voir ne résiste pas à une analyse rigoureuse. L'Accord a été signé trois fois, analysé par des experts qui étaient pour et contre et il a été expliqué cent fois. Au lieu de tergiverser, j'aurais bien aimé, moi, que nos adversaires de l'Accord du lac Meech qui ont droit à leur opinion, nous aient dit aient dit clairement ce qu'ils pensaient de cet Accord, depuis le début. Si la lettre de cet Accord du lac Meech est morte, il faut au moins en conserver l'esprit pour demain afin qu'au moment opportun nous sachions, nous les francophones et les anglophones et les autochtones, reprendre le dialogue.

À mon avis, il est très injuste de blâmer le premier ministre du Canada. A mon avis, le premier ministre Mulroney et les dix premiers ministres qui ont signé l'Accord au lac Meech, qui ont signé de nouveau au mois de juin 1987, qui ont encore signé le 9 juin à minuit au Centre des conférences alors qu'il y avait trois nouveaux premiers ministres, je pense que ces premiers ministres avaient pris la bonne décision.

Il y a trois ans, les premiers ministres avaient pris une décision judicieuse sur l'Accord du lac Meech. Presque tous les premiers ministres ont suivi. Je déplore que tous ne l'aient pas fait au point d'arrivée. L'histoire, je m'en remets à elle, jugera leur geste.

Pour ce qui est du Québec, je crois qu'il a fait preuve de beaucoup de patience et de dignité.

Qu'allons-nous faire maintenant? Que nous réserve l'avenir? Soyons honnêtes, personne ne le sait. Comme l'écrivait si bien le grand poète Victor Hugo, «l'avenir n'est à personne, l'avenir est à Dieu».

Je ne regrette pas les efforts répétés que j'ai faits pendant des années pour favoriser l'adoption des accords du lac Meech. La question constitutionnelle me préoccupe depuis des années. Comme professeur, je lui ai consacré ma vie et j'ai toujours aimé travailler en droit constitutionnel. C'est avec le plus grand plaisir que j'ai prêté mon concours au sénateur Murray.

Je reviens un instant sur le rôle du Québec dans tout ceci. Le Québec a fortement influencé la Constitution du Canada. Cette fois-ci, il n'a pas réussi. Je tiens à souligner que nous, du Québec, employons parfois l'expression «le Canada anglais». Eh bien! il faut distinguer ici. Beaucoup d'anglophones ont dit oui au Québec. Il faut le dire et le redire, ils ont dit, oui. D'autres ont dit, non. Quelques-uns hélas dans des postes éminents.

• (1940)

Honorables sénateurs, à mon avis, ceux qui au Canada anglais ont dit non n'ont pas su lire le message que leur dictaient les événements. Aujourd'hui une période de grande incertitude commence.

Honorables sénateurs, il faut apprendre à être plus rigoureux dans nos débats. J'ai toujours cru que la substance était bien plus importante que la procédure. J'ai toujours cru que le désir d'un peuple, d'une population ou de la grande nation canadienne doit dépasser le cadre étroit des préoccupations partisans.

Il ne faut jamais oublier qu'on avait raison de ramener le Québec à la table constitutionnelle. J'entendais ce midi un débat sur la question de savoir si le Québec est lié juridique-